

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 Septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 Septembre 2026, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée le 15 Septembre 2026 et affichée le même jour au lieu habituel.

Présents : Daniel Peseux, Hanriot Catherine, Bichet Franck, Julien Laure, Billerey Daniel, Jarry Olivier, Chanez Yolande, Binétruy Claude, Morel Carine Renoud Marine

Absent (es) : 0

Absent (es) excusé(es) : Elise Peseux,

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur Daniel Peseux, Maire.

Secrétaire de séance : Hanriot Catherine

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la réunion du 07/07/2026
- **1** Demande de subvention feader de l'intervention régional, desserte forestière investissement
- **2** Ouverture de crédit, compte 6558 (école)
- **3** Convention de mise à disposition d'un accès au S.I.G des réseaux d'eau potable
- **4** Désignation des élus à la CCPHD
- **5** Remboursement dépôts de garanties logement 12C
- **6** Attribution du logement 12C et montant du loyer
- **7** Validation des modifications du plan de sauvegarde
- **8** Courrier dérogation scolaire
- **9** Classement voirie ZC 88 Ecot
- **10** Devis achat ordinateur
- **11** Infos diverses

Programme village à venir, réserve d'eau, haie cimetièrre, bruit salle polyvalente, dossier secrétaire.

Approbation du compte rendu de la réunion du 07/07/2026

Le procès-verbal de la réunion du 07 Juillet 2026 est adopté à : Adopté unanimité

01 Demande de subvention feader de l'intervention régional, desserte forestière investissement

Présenté par, Franck Bichet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- Sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de l'intervention régionale "Investissements dans les dessertes forestières", déclinée de l'intervention 73.06 du Plan Stratégique National français en Bourgogne-Franche-Comté, destinée à financer l'opération :
 - Prestations de travaux pour mise au gabarit de 1,3km de route empierrée, création d'une place de croisement DFCI de 75m² et création de 200m de piste ;
 - Prestations de maîtrise d'œuvre des travaux ;
 - Prestations réalisées sur les parcelles cadastrales : Territoire communal d'Etray A688, A690, A694
 - Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en vigueur en date du 25 juillet 2014.
 - Le **montant estimatif des travaux** nécessaires au projet s'élève à **76 437,50 € HT(A)**
 - Le **montant éligible** du projet s'élève à **76 437,50 € HT(B)**
 - Le **montant de la subvention**(80%) sollicitée s'élève à **61 150,00€(C)**
- Approuve le plan de financement suivant :

Subvention sollicitée ([C]).....	61 150,00 €
Autofinancement	15 287,50 €
- S'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour ce projet et à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention : cette part d'autofinancement communal variera en conséquence selon l'attribution effective de l'aide Région-FEADER. Le Conseil municipal prend acte que le taux de subvention ne pourra dépasser 80% d'aides publiques, un autofinancement communal minimal de 20%.
- S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des peuplements et à l'entretien des équipements financés ;
- S'engage à commencer l'opération dans un délai d'un an à compter de la notification de la décision de subvention ;
- S'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;
- S'engage à respecter les règles de la commande publique ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

02 Ouverture de crédit, compte 6558 (école)

Présenté par, Daniel Peseux :

Décide d'ouvrir un crédit en dépense de fonctionnement de 13 800 € à l'article 6558 au budget commune 2026.

Précise que cette ouverture de crédit diminue d'autant l'excédent reporté à la section de fonctionnement.

Autorise le maire à signer tous documents à cette décision.

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

03 Convention de mise à disposition d'un accès au S.I.G des réseaux d'eau potable.

Présenté par Catherine Hanriot

Objet : Convention de mise à disposition d'un accès au Système d'Information Géographique (SIG) des réseaux d'eau potable du Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL)

Le Conseil municipal de la commune de xxxxxx

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition de convention établie par le Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) relative à la mise à disposition d'un accès au Système d'Information Géographique (SIG) des réseaux d'eau potable sur le territoire communal ;

Considérant que ce service permet à la commune d'accéder, via une plateforme en ligne sécurisée, aux données cartographiques relatives aux réseaux et ouvrages d'eau potable présents sur son territoire ;

Considérant que cette mise à disposition est gratuite pour les communes adhérentes au SIEHL ;

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de ces informations pour l'exercice de ses missions et la connaissance des infrastructures présentes sur son territoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ? Majorité ?

- approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un accès au Système d'Information Géographique (SIG) des réseaux d'eau potable proposée par le Syndicat mixte des Eaux de la Haute-Loue.
- autorise Madame/Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- précise que cette convention prendra effet à compter de sa signature et pour la durée du mandat municipal en cours, conformément aux dispositions prévues dans la convention.
- acte que les accès au service seront diffusés aux seules personnes qu'elle jugera utiles et exclusivement membres (élus ou agents) de son organisation.

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

04 Désignation des élus à la CCPHD

Présenté par, Daniel Peseux :

Après en avoir délibéré décide la désignation des élus référents à la CCPHD comme suit

Elu en charge des finances _ CLECT : Daniel Peseux

Elu en charge services d'aide aux communes : Laure Julien, Claude Binetruy

Elu référent communication : Laure Julien, Marine Renoud

Elu en charge de l'urbanisme : Catherine Hanriot, Yolande Chanez

Elu en charge de l'assainissement : Catherine Hanriot, Laure Julien

Elu référent ambroisie : Daniel Peseux

Elu référent bois-forêt : Franck bichet, Olivier Jarry

Elu référent énergies renouvelables : Olivier Jarry, Claude Binetruy

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

05 Remboursement dépôts de garanties logement 12C

Présenté par, Catherine Hanriot :

Madame Rétornaz Solène ayant quitté le logement le 31/07/2026 en location.

Logement qui est situé au 12 C Rue des Tilleuls

La commune remboursera le dépôt de garantie de 400.00€ versé lors de l'arrivée dans ce logement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;
Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

06 Attribution du logement 12C et montant du loyer

Présenté par Catherine Hanriot :

Présentation des candidats :

Madame Goux	Altérante Besançon Pontarlier
Monsieur Benhamou Nico	Serveur
Madame Faivre Julie	Inséminatrice CDI

La commission a retenu madame Faivre Julie pour la location de l'appartement du 12 C rue des Tilleuls

Pour un loyer de 410€ par mois

La location est effective à partir du 01/08/2026

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

07 Validation des modifications du plan de sauvegarde

Présentation par Catherine Hanriot :

Considérant que le plan de sauvegarde constitue un outil d'organisation permettant à la commune de se préparer à faire face aux situations de crise et de coordonner les moyens communaux nécessaires à la sauvegarde de la population.

Une mise à jour est faite pour l'identification des personnes responsable du dossier de la commune.

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

08 Courriers dérogation scolaire

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Le conseil municipal prend acte du courrier de la préfecture en date du 25/08/2026, « dérogation scolaire enfants Aubert ».

Le conseil décide de maintenir et respecter la délibération prise par le conseil municipal le 08/04/2025

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

09 Classement voirie ZC 88 Ecot

Présenté par Monsieur, Daniel Peseux :

Le conseil municipal :
Demande le classement de la route ZC N°88 au lieu-dit à L'Ecot, d'une longueur de 300ml en voirie communale.

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

10 Devis achat ordinateur

Présenté par Laure Julien

Après présentation du dossier au conseil municipal concernant les devis et les futures évolutions des logiciels informatique, qui seront à l'avenir sur des plateformes, le choix de la puissance de la machine...

Le conseil municipal décide d'ajourner, le dossier.
Laure Julien, Olivier Jarry, Claude Binetruy, sont en charge du suivi du dossier, pour une nouvelle présentation.

Vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

11 Info diverses

Village avenir :

La commune à déposer un dossier, pour un accompagnement de projet communal (église, aménagement des routes du village)

Le programme Village Avenir est une aide a la réflexion du projet.

Réserve d'eau :

La commune est en réflexion pour des réserves d'eau sur le village en complément des poteaux d'incendie.

Haie Cimetière :

La commission espace vert va réfléchir sur le remplacement de la haie existante du cimetière.

Nuisance salle polyvalent bruit nocturne :

Une modification sera apportée à la convention d'utilisation de la salle.

Présentation du programme ville à Joie qui se déroule samedi 26/09/26

Situation d'évolution du contrat de la secrétaire en arrêt maladie jusqu'au 10/12/26.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H00

Secrétaire de séance
Hanriot Catherine

Le Maire
Daniel PESEUX

